

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction.

Rue de Lorraine, 13.

à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE. LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers

dont il est envoyé 1 exemplaire son
annoncés dans le journal.

INSERTIONS :

Annonces 25 Cent. la ligne
Réclames 50.

On traite de gre à gre pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10
EDOUARD ROUYEYRE, Libraire et Commissionnaire, rue des Saints-Pères, 1.
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

ABONNEMENTS :

Un An 12 Francs
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Monaco, le 10 Janvier 1882

Une convention d'extradition entre la Principauté et la Roumanie a été signée à Bucarest, le 30 décembre dernier, par S. Exc. le Marquis de l'Aubespine-Sully, Plénipotentiaire de S. A. S. le Prince de Monaco, et S. Exc. M. Stasescu, Plénipotentiaire de S. M. le Roi de Roumanie.

Le 7 de ce mois, S. Exc. le Commandeur Naldini a été reçu au Palais de Vienne par l'Empereur d'Autriche avec le cérémonial accoutumé et a eu l'honneur de remettre entre Ses mains les Lettres qui l'accréditent en qualité d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de S. A. S. le Prince Charles III, près Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique.

NOUVELLES LOCALES

S. A. S. le Prince Héritaire, accompagné de M. le Comte de Lamotte, Chambellan, et de M. le Capitaine Plati, Aide de Camp, est arrivé à Vienne le dimanche 8 de ce mois, et est descendu à l'hôtel de l'Archiduc Charles, où des appartements lui avaient été préparés.

Nous avons la douleur d'apprendre la mort de M. Henri de Payan, Conseiller d'Etat, décédé dimanche soir à 5 heures, dans sa 83^e année, après avoir reçu les Sacraments de l'Eglise.

Cette mort, que le grand âge du défunt faisait malheureusement prévoir, quoiqu'il eût jusqu'à ses derniers jours conservé toutes ses facultés, a causé une vive et naturelle émotion dans la Principauté.

M. de Payan était entré au service du Prince en 1856, et avait successivement occupé les fonctions de Commissaire du Gouvernement, de Secrétaire Général, de Vice-Président du Comité des Travaux Publics, de Secrétaire, puis de Membre du Conseil d'Etat, etc.

Son Altesse Sérénissime avait récompensé ses longs et loyaux services en lui conférant la croix de Chevalier, puis d'Officier de l'Ordre de St-Charles. Il était de plus Grand Officier du Nichan Iftikhar de

Tunis, Commandeur de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire le Grand, Ch^{er} de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare d'Italie, Ch^{er} de l'Ordre de Charles III d'Espagne, Ch^{er} de l'Ordre de Léopold de Belgique.

Les obsèques de M. de Payan ont eu lieu ce matin mardi, à 9 heures et demie, à la Cathédrale. Le deuil était conduit par MM. Gastoret Edouard de Payan, fils du défunt.

M. le L^{Colonel} de Castro, Aide de Camp du Prince, représentait Son Altesse Sérénissime. S. Exc. le Gouverneur Général, M. Durand-Auzias, Secrétaire Général, les membres du Conseil d'Etat, du Tribunal Supérieur, du Barreau, du Comité de l'Instruction Publique, etc., M. le Maire de Monaco et son Adjoint, les fonctionnaires civils et employés des diverses administrations, ainsi que MM. les Directeurs de la Société des Bains, et bon nombre d'habitants de la Principauté, avaient pris place dans le cortège; un détachement de Carabiniers rendaient les honneurs militaires au défunt.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Jolivot, Secrétaire du Conseil d'Etat; M. Lombard, membre du Comité des Travaux Publics; M. Angeli, membre du Comité d'Hygiène, et M. Leydet, membre du Comité de l'Instruction Publique.

Sur la tombe, M. Jolivot s'est fait, en ces termes, l'interprète de l'assistance :

Messieurs,

La tombe de M. de Castellet est à peine fermée que déjà le Conseil d'Etat voit s'ouvrir celle d'un autre de ses membres. Au nom du Conseil doublement frappé en si peu de temps, je vous demande la permission de rendre un dernier et respectueux hommage à M. Henri de Payan.

Homme d'affaires expérimenté, il était venu, voici plus d'un quart de siècle, mettre au service du Prince ses lumières et son dévouement. M. de Payan arriva à Monaco au début du règne actuel, avant que la persévérante initiative de Charles III eût amené la Principauté au degré de prospérité où nous la voyons aujourd'hui. Il assista à cette transformation et y apporta son concours.

D'abord Commissaire-inspecteur des Bains de Mer en 1856, puis commissaire du Gouvernement près le Cercle des Etrangers, il montra dans ce poste, lorsque son importance grandit avec celle de la nouvelle société, les qualités que vous lui connaissiez : le tact et l'intelligence. Nommé secrétaire du Conseil d'Etat le 20 avril 1858, il n'a pas cessé d'appartenir à cette assemblée où il siégeait encore il y a peu de jours.

En même temps, il était appelé à faire partie du Comité de l'Instruction Publique, puis du Comité des Travaux Publics, dont il fut longtemps aussi le secrétaire, tout en tenant une place honorable au barreau Monégasque.

Le 4 avril 1867, une ordonnance souveraine lui conféra les fonctions de secrétaire général du Gouvernement qu'il remplit dignement pendant dix ans. Durant cette période, la confiance du Prince lui imposa le fardeau tout entier du Gouvernement Général de la Principauté à titre intérimaire, après la mort de M. le baron Imberty; aussi eût-il l'honneur d'être fait Chevalier de l'ordre de Saint-Charles en 1867 et Officier en 1874.

Il reçut également des distinctions honorifiques de la part de plusieurs souverains étrangers.

Rappeler les services publics de M. de Payan et l'auguste appréciation qu'ils avaient méritée, c'est faire sentir cruellement sa perte. Mais vous, messieurs, qui avez tenu à l'accompagner jusqu'ici, en vous associant à la douleur de sa famille, vous ne me pardonneriez pas de passer sous silence sa qualité maitresse, d'où procédait l'universelle sympathie qui l'entoura durant sa vie, et qui s'attache aujourd'hui à sa mémoire, je veux dire son inaltérable bienveillance.

Son aimable et verte vieillesse était, pour chacun, un objet d'envie, et comme un sujet d'espérance personnelle. Envisageons aujourd'hui sa fin chrétienne comme un suprême exemple et comme un autre sujet d'espérance infinie!

Notre honorable compatriote, M. Georges Barrier, Consul de Belgique à Venise depuis douze ans, vient d'être nommé, par S. M. le Roi des Belges, Chevalier de l'ordre de Léopold.

Le 31 décembre, à 8 heures du soir, la Société Philharmonique, suivant ses louables traditions, s'est rendue sur la place du Palais et a donné au Prince une sérénade à l'occasion du renouvellement de l'année.

Son Altesse Sérénissime a daigné faire remettre ces jours derniers par l'intermédiaire de M. le L^{Colonel} de Castro, son Aide de Camp, à M. le Ch^{er} de Loth, Président, la somme de 300 francs à titre de don et d'encouragement, avec ses félicitations pour les progrès faits par nos musiciens depuis la réorganisation de la Société.

Dimanche, à la Cathédrale, après les vêpres, le R. P. Augustin, des Récollets, a fait, devant de nombreux fidèles, un remarquable sermon sur l'œuvre de la Sainte-Enfance. M^{er} l'Evêque présidait la cérémonie qui a été suivie d'une quête au profit de l'œuvre.

Les obsèques de M^{er} Sola, ancien évêque de Nice, présidées par M^{er} Balain son successeur, ont été cé-

lèbrées avec grande pompe, mercredi 4 janvier, dans la cathédrale de Sainte-Réparate.

M^r Sola, né à Carmagnole, près de Turin, le 16 juillet 1791, était par conséquent âgé de 91 ans. Nommé à l'Evêché de Nice le 21 décembre 1857, il sut, pendant les vingt années de son épiscopat, se faire aimer par son affabilité et sa charité pour les pauvres.

La Principauté de Monaco a fait, jusqu'en 1868, partie du diocèse de Nice; aussi notre bien-aimé Pasteur a-t-il tenu à rendre par sa présence à la cérémonie funèbre un dernier et public hommage à l'ancien Evêque de Nice, en se joignant à NN. SS. les Evêques de Fréjus et de Ventimiglia.

Faute d'indications, les bâtiments étrangers qui entraient la nuit dans notre port, avaient parfois de grandes difficultés pour se reconnaître au milieu des lumières qui entourent la rade et mouiller sûrement. Sur l'initiative de M. le Capitaine du port, cet inconvénient n'existera plus. Une lanterne rouge, placée près du fort de la Quarantaine, indique aux bâtiments la direction du mouillage.

THÉÂTRE

Samedi prochain 14 janvier, 4^e représentation de M^{me} Céline Chaumont, avec le concours de M. Dauray, du Palais-Royal :

Divorçons! comédie-vaudeville en trois actes, de M. Victorien Sardou.

L'Etoile-du-Matin, petit bâtiment à vapeur, que nous avons signalé dans notre dernier numéro comme faisant des promenades de Cannes à Nice et à Monaco, a régularisé son service. Il partira de Cannes pour Monaco à 9 heures et demie du matin, tous les jeudis, et repartira de Monaco à 3 heures de l'après-midi. Le prix du voyage, aller et retour, est de 6 francs.

L'Etoile-du-Matin appartient à la Société des touristes du littoral, directeur: M. J. Palanque. Bureaux à Cannes, 9, quai Saint-Pierre.

AVIS

SUCCESSION EN DESHÉRENCE

Avis est donné, conformément à la loi, que l'administration des Domaines de Son Altesse Sérénissime est dans l'intention de se pourvoir devant le Tribunal Supérieur, à l'effet d'être envoyée en possession, en vertu des articles 615 et 617 du Code Civil, de la succession vacante du sieur Delavergne (Joseph-Félix), précédemment résidant à Paris, rue de la Victoire, 42, lequel est décédé à Monaco le 27 février 1873 sans héritiers connus. Le défunt avait légué à un sieur Fogerich, également inconnu, et qui ne s'est pas présenté, quelques objets qui sont déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces objets sont aujourd'hui dans le cas d'être vendus, par application de l'art 7, § 2 de l'Ordonnance du 4 janvier 1881.

Monaco, le 10 janvier 1882.

Le Receveur des Domaines,
A. LOMBARD.

A l'occasion des Courses de Nice, la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée organisera un train de plaisir de Paris à Marseille et à Nice, avec un jour de séjour à Marseille, six jours à Nice, au prix (aller et retour) de: 2^e classe, 60 fr.; 3^e classe, 44 fr.

Aller: départ de Paris, le 17 janvier, à midi 10. — Arrivée à Marseille, le 18, à 4 h. 15 du soir.

Départ de Marseille, le 19 janvier, à 11 h. 20 du soir. — Arrivée à Nice, le 20, à 5 h. 50 du matin.

Retour: départ de Nice, le 25 janvier, à 1 h. 30 soir. — Arrivée à Paris, le 26, à 6 h. 52 soir.

Il sera également délivré du 18 au 25 courant inclusivement, des billets d'aller et de retour par toutes les gares du littoral, de Marseille à Nice ou de Monaco à Nice, à des prix déterminés à l'avance et qui sont mentionnés sur les affiches publiques.

Le journal *l'Immeuble a*, dans son numéro du 28 décembre 1881, consacré au *Grand Hôtel* l'article suivant qui est tout d'actualité, puisque ce vaste établissement vient d'être inauguré jeudi dernier :

La Société Immobilière vient de terminer le *Grand Hôtel* de Monte-Carlo. Ce monument, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le dire, est, tant par ses vastes proportions que par son architecture, une des constructions les plus hardies et les plus remarquables de la Principauté.

Le *Grand Hôtel* occupe une superficie de 2,800 m. carrés et se divise en deux parties distinctes. La première, la plus importante, est située à l'est. Elle a 80 m. de façade, entre la route de Menton et l'*Hôtel de Paris*, et 30 m. 30 de profondeur en retour sur l'avenue de la Costa et l'avenue Grivois. Elle compte, indépendamment des sous-sols destinés aux cuisines, offices, caves etc., deux étages de magasins de 5 m. d'élévation, dont l'un fait face au jardin intérieur; l'autre est placé sur les rues extérieures. Au-dessus de l'entre-sol, il y a trois étages de 4 m. 10 d'élévation et des mansardes, soit en tout sept étages, admirablement distribués et bien aérés.

Chaque étage, qui contient cinquante-deux chambres ou salons, dont la majeure partie avec cabinets de toilette, est desservi par un vestibule de 2 m. 50 de largeur sur 98 de longueur. Soixante-huit croisées de façade éclairent cette enfilade d'appartements qui reçoivent, en outre, la lumière à l'intérieur par de grands ciels ouverts.

Les angles est et ouest de l'édifice sont flanqués de deux rotondes d'une belle forme et couronnés par deux coupoles dont les flèches s'élèvent à 38 m. 90 au dessus du sol. La corniche du bâtiment est à 23 m. 50 au-dessus du même niveau.

Les trois façades intérieures du corps principal du bâtiment sont supportées, au rez-de-chaussée, par 32 colonnes en marbre de Carrare et huit pilastres, ce qui donne à l'ensemble du monument de la légèreté et un grand cachet d'élégance. Les façades sont décorées avec goût et une richesse qui n'a rien de clinquant. Les deux ailes se terminent par deux vastes terrasses en avant-corps, de 200 m. de surface, d'où l'on jouit d'une vue splendide du vieux Monaco, de la Condamine et de la mer.

La seconde partie du bâtiment formant annexe entre ces deux terrasses, est au sud du corps principal. Elle a une longueur de 81 m. 30 et une largeur moyenne de 12 m. Les extrémités forment deux ailes qui se raccordent à la masse générale.

Cette annexe a un sous-sol, un rez-de-chaussée et un étage couvert en zinc. Une terrasse de 60 m. de longueur sur 3 m. de largeur, au premier étage, donne accès aux logements particuliers des magasins.

Seize colonnes d'un beau stuc, qui forment pendentif à celles du corps principal, soutiennent ces terrasses et achèvent la galerie circulant autour du jardin, la galerie que nous avons déjà comparée à un raccourci du Palais-Royal, parce que nous croyons, en effet, qu'elle deviendra la promenade ordinaire des habitués de Monte Carlo, qui trouveront là un abri et la distraction des yeux, étant donné les riches magasins installés tout autour de l'hôtel.

La galerie en question sera éclairée à la lumière électrique. Elle a 4 m. de large, et une longueur totale de 157 m. Indépendamment de l'entrée principale, on y arrive par plusieurs autres grandes entrées, dont l'une est percée dans la rotonde de l'est; une autre, située avenue de la Costa, est desservie par un escalier.

En outre de la portion occupée par l'hôtel proprement dit, cette vaste construction possède vingt-cinq beaux magasins avec leurs logements. Comme on le voit, nous n'avons pas exagéré en donnant au *Grand Hôtel* le titre d'*édifice* qu'il mérite dans toute la force de l'expression.

L'idée de sa construction appartient, on le sait, à l'esprit ingénieux et chercheur de M. Durandy. M. Levrot en a dressé les plans et dirigé l'exécution. La main d'œuvre a été confiée à deux de nos plus intelligents entrepreneurs, MM. Vial frères, qui ont achevé leur important travail en neuf mois! La première pierre fut posée fin mars, et la couverture fut placée le 20 juin, fête de la Saint-Charles. Ce n'est pas là un tour de force, mais c'est une preuve d'habileté et de conscience professionnelle qui fait honneur à MM. Vial.

L'immeuble est loué à M. Jungbluth, qui est déjà très avantageusement connu à Menton, comme directeur d'hôtel.

TIR AUX PIGEONS

CONCOURS BI-HEBDOMADAIRES

Mercredi 4 Janvier 1882.

Rien n'arrête les shooters, et, en dépit de la pluie de mercredi dernier, 14 tireurs se sont disputé le prix *Maiden Cup* qu'a gagné lord de Clifford, 6 sur 6.

Ont pris part à ce concours: MM. Laurenty, Ophoven, Jervoise, Day, Sohler, Guidicini, Barclay, Merry, Sands, Colt, Crossby et Fiume.

Après le prix, MM. Guidicini, lord de Clifford, Day, Ophoven, Sands et Barclay ont gagné ou se sont partagé plusieurs poules à volonté.

Vendredi 6 Janvier 1882.

POULE D'ESSAI. — 20 fr. chaque. — 1 pigeon à 27 mètres.

Partagée entre MM. Ophoven et baron de Saint-Trivier, 14 sur 15.

PRIX JEE. — *Un Objet d'Art*, ajouté à une poule de 50 fr. chaque. Au second, 30 % sur les entrées. 5 pigeons à 27 mètres.

1^{er}, M. Ophoven, 9 sur 10.

2^e, M. Barclay, 8 sur 10.

Poule handicap libre. — 1 pigeon.

Un souvenir gagné par M. Sands, 8 sur 8.

Poule partagée entre lord Clifford et M. Day, chacun 8 sur 8.

31 tireurs, dont quelques-uns nouvellement arrivés, notamment le capitaine Turner, le baron Albert Snoy, Stuart, Wortley, le baron de Saint-Clair, etc.

Lundi 9 Janvier 1882.

Plusieurs shooters nouvellement arrivés. Entre autres MM. les comtes Michel et Béla Esterhazy, Francis, capitaine Tart, Arbuthnot, Bruce, etc.

34 tireurs.

POULE D'ESSAI. — 20 fr. chaque. — 1 pigeon à 26 mètres 1/2.

Gagnée par M. A. Van Hooibrouck, 8 sur 8.

PRIX W. CALL. — *Un Objet d'Art*, ajouté à une poule de 50 fr. chaque. Au second, 30 % sur les entrées. — 5 pigeons à 26 mètres.

1^{er}, M. Guidicini, 6 sur 6.

2^e, M. Kennedy, 5 sur 6.

Poules supplémentaires: MM. Jervoise, Barclay et Orr.

Vendredi 13 Janvier 1882.

POULE D'ESSAI. — 20 fr. chaque. — 1 pigeon à 27 mètres.

PRIX PATTON. — *Un Objet d'Art*, ajouté à une poule de 50 fr. chaque. Au second, 30 % sur les entrées. — 5 pigeons à 27 mètres.

GRANDS CONCOURS INTERNATIONAUX

1^{er} jour. — Mercredi 18 Janvier

GRANDE POULE D'ESSAI

UN OBJET D'ART, ajouté à une poule de 100 fr. chaque. Le second recevra 25 %; le troisième, 15 % pris sur les entrées; le reste au premier. — 6 pigeons: 2 à 24 mètres; 2 à 26 mètres; 2 à 27 mètres. Barrage à 28 mètres. — 2 pigeons manqués entraînent la mise hors concours.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Saint-Martin-d'Entraunes. — Les nommés Cèze et Autheman, du hameau de Sauche, ont été ensevelis sous une avalanche de neige en traversant le col de Champ situé sur la limite des départements des Basses-Alpes et des Alpes-Maritimes.

Les deux victimes étaient parties de Colmar le 22 décembre, à 2 heures du soir, pour rentrer à Sauche à 10 heures du soir. Après avoir parcouru 25 kilomètres, se trouvant sur le col de Champ, ils furent surpris par une avalanche qui les entraîna pendant 600 mètres et finit par les engloutir.

Cèze était âgé de 45 ans; il laisse une femme et cinq enfants — l'aîné a 9 ans — dans une profonde misère.

Autheman, cultivateur, neveu de Cèze, était âgé de 21 ans.

Le Cannet. — Dans la nuit du 3 au 4 janvier, des voleurs se sont introduits dans l'église Sainte-Catherine, au Cannet; ils ont fait sauter la serrure de la grande porte, en la forçant à l'aide d'une pince; pareille chose a été faite pour tous les troncs qui heureusement ne devaient renfermer que fort peu d'argent, à l'exception du tronc de la Sainte-Vierge, qui devait contenir une dizaine de francs; ils sont entrés dans la sacristie dont ils ont brisé la porte, et avec les mêmes instruments, ont forcé les placards dont ils ont bouleversé le contenu.

Le garde champêtre, prévenu en toute hâte, s'est rendu sur les lieux; il a constaté l'effraction et dressé procès-verbal qui a été transmis à qui de droit.

Nice. — Annonçons l'apparition d'une intéressante publication: la *Nouvelle Revue de Nice*, directeur M. A. Le Gallois, paraissant le 15 de chaque mois. Chaque

numéro contiendra trente-deux pages d'impression, format de la *Revue des Deux-Mondes*.

Prix d'abonnement : Nice et Alpes-Maritimes, 12 fr. par an; 7 fr. pour six mois. Pour le reste de la France, 15 fr. par an; 8 fr. pour six mois. *Villa Bellaria* ou imprimerie *Anglo-Française*, rue Gioffredo, 62.

Nous souhaitons à la *Nouvelle Revue de Nice* le succès que mérite sa bonne rédaction et le soigné de sa composition.

— Des filons essaient de nouveau de mettre en circulation des pièces de 2 francs fausses.

Ces pièces sont à l'effigie de Napoléon III et au millésime de 1866.

COURSES DE NICE 1882

Premier jour. — Lundi 16 Janvier 1882.

Engagements faits le 3 janvier.

Prix du Conseil Général

Courses de haies, 2,500 mètres

Sir Arthur,	<i>Pertuisane.</i>	E. Balensi,	<i>Mistral.</i>
W. Wright,	<i>Parade.</i>	A. Stripp,	<i>Charivari III</i>
Diggles,	<i>Chocolate.</i>	id.	<i>Marcheur.</i>
id.	<i>Création.</i>	H. Coward,	<i>Oiseleur.</i>
E. Balensi,	<i>Paquita.</i>	Sir Dibble,	<i>Alecto.</i>
id.	<i>Fataliste.</i>	Oehlschlaeger,	<i>Maraschino.</i>

Prix du Conseil Municipal

Steeple-chase à réclamer, 3,200 mètr.

Sir Arthur,	<i>Carnethy.</i>	E. Balensi,	<i>Saint-Léon.</i>
id.	<i>Dalmatie.</i>	H. Coward,	<i>Oiseleur.</i>
Diggles,	<i>Tentation.</i>	A. Stripp,	<i>Marcheur.</i>
E. Balensi,	<i>Paquita.</i>	Oehlschlaeger,	<i>Maraschino.</i>

Prix de Villefranche

Course de haies, à réclamer, 2,500 mètr.

Sir Arthur,	<i>Pertuisane.</i>	A. Roux,	<i>Montgaillard</i>
W. Wright,	<i>Parade.</i>	P ^{ce} Alex. Taxis,	<i>Austria.</i>
Diggles,	<i>Tentation.</i>	H. Coward,	<i>Oiseleur.</i>
T. Wigginton,	<i>Musical.</i>	A. Stripp,	<i>Marcheur.</i>
E. Balensi,	<i>Paquita.</i>	Oehlschlaeger,	<i>Maraschino.</i>
G. Mills,	<i>Ambassador.</i>		

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

On a fêté les Rois, cette année, comme il convient à un temps où ils s'en vont avec les dieux, je veux dire sous le manteau de la cheminée, en famille. Point de lustres allumés, point d'orchestre aux ritournelles retentissantes. Les vivats traditionnels au choc aimable des verres ont seuls signalé la royauté de la fête. D'ailleurs, quelle tradition ne disparaît pas à notre époque! Un rapport de l'administration des postes constate qu'il a été expédié plus de la moitié moins de cartes de visite durant la semaine du nouvel an que l'année dernière. Je me permettrai de ne pas complimenter mes contemporains sur la révision qu'ils viennent d'opérer dans le code de la civilité puérile et honnête. La politesse de la carte de visite, qui se débite à un centime pièce, et par conséquent est à la portée de toutes les bourses, avait sa raison d'être absolue. C'était un souvenir envers une relation sympathique, mais que les circonstances ne permettaient pas de cultiver journellement, une marque d'égard à l'endroit d'une personne à laquelle il y aurait eu importunité à faire visite, un gage de gratitude envers une protection, que sais-je encore? Sans dérangement réciproque, l'envoi d'une carte fait échanger à deux personnes un témoignage de souvenir, et, à ce seul titre, cet usage mérite d'être défendu. Qui de nous, en effet, ces jours-ci, n'a pas éprouvé une sensation de plaisir en recevant un petit morceau de carton très inattendu, très inespéré, qui vous montrait occupée de vous une pensée que vous en croyiez bien loin.

L'abolition de la politesse de la carte de visite est une conquête de ce parti du sans-gêne et du sans- façon, qui ne fait que trop de progrès chaque jour. Il faut réagir énergiquement contre ces radicaux de la civilité qui aspirent à niveler tout ce qui constitue le charme et le renom de la société française.

Nous ne sommes que trop dans le siècle de la moyenne: moyenne de gouvernement, d'intelligence, de probité, d'honneur. Après avoir abrégé de moitié le code de la politesse de nos pères, il ne faudrait pourtant pas le supprimer tout entier.

La mort n'a pas daigné faire trêve pendant les fêtes du premier de l'an. Elle a emporté cette se-

maine M. Hérol, préfet de la Seine, et le duc de Cadore. M. Hérol descendait du compositeur de *Zampa*, et c'était là sa meilleure illustration. Il est déjà remplacé, à la préfecture de la Seine, par M. Floquet, et la postérité ne semble pas devoir garder particulièrement sa mémoire. Protestant, il s'est fait enterrer civilement, ainsi il aura fait d'outre-tombe encore une concession à ses frères et amis auxquels il n'avait rien refusé pendant sa vie.

Le duc de Cadore était d'une autre trempe et d'autres sentiments. Chef de la vieille maison comtale de Champagne qui reçut de Napoléon I^{er} le titre de duc de Cadore, il était né, en 1827, de Caroline de Lagrange et du duc de Cadore, pair de France. Après avoir servi dans la marine et conquis le grade de capitaine de frégate, il était entré dans la diplomatie et fut successivement, sous le second empire, ministre plénipotentiaire à Carlsruhe et à Munich.

De son mariage avec la fille du marquis de Bonneval, le duc de Cadore ne laisse pas d'enfants, et son titre revient à son oncle le comte de Champagne, membre de l'Académie française.

Sa mort met en deuil ses sœurs, la princesse Rospiigliosi-Pallavicini et la baronne Baude, puis les comtes de Champagne, la comtesse de Laforest-Divonne, la baronne Corbineau, le marquis de Talhouët etc.

La maladie fait rage un peu de tous côtés en ce moment. On est fort inquiet sur la santé de M. de Longpérier, l'aimable et érudit antiquaire, et sur celle du général Bataille. D'autre part, M^{me} Croizette est toujours extrêmement souffrante, et de longtemps ne pourra reparaitre sur la scène.

Mardi, les trois derniers élus de l'Académie française, MM. Pasteur, Cherbuliez et Sully-Prud'homme, doivent déjeuner chez M. Grévy après avoir été officiellement présentés au chef de l'Etat par M. Camille Doucet. On ne fera pas de politique ce jour-là, sous la serviette, à l'Elysée, et la table présidentielle ne s'en trouvera pas plus mal.

La littérature, d'ailleurs, adoucit les mœurs politiques. Aussi M. Bonaparte-Wyse, frère de M^{me} de Rute, ex-madame Rattazzi, ayant été reçu membre de « la Cigale », l'association des poètes du Midi, M. Clovis Hugues, le farouche radical, lui a donné chaleureusement l'accolade.

— Qui m'eût dit que j'aurais jamais tant de plaisir à embrasser un Bonaparte! disait M. Hugues, en regagnant sa place après cette scène touchante.

Qu'on nie après cela les bienfaits de la poésie!...

Pour les théâtres, le succès de la semaine est au Gymnase avec le *Serge Panine* de M. Georges Ohnet. M^{me} Léonide Leblanc a fait là une création qui la met au rang des premières artistes de ce temps, et M. Marais et M^{me} Pasca se sont montrés ses dignes partenaires. La pièce, très intéressante, très dramatique, avec un côté passionné qui a enlevé la salle à plusieurs reprises, met en scène un type curieux de prince polonais qui, ruiné, a épousé pour ses millions la fille d'une commerçante de grand cœur, qui tue au dénoûment son gendre pour venger son enfant et sauver en même temps l'honneur du nom princier qu'avait valu à celle-ci sa dot.

A l'Opéra, M^{me} Krauss va chanter la Marguerite de *Faust*. Il y a là une fantaisie d'artiste qui intéresse vivement les habitués du théâtre de M. Vaucorbeil, et promet à la fois une belle soirée pour l'éminente cantatrice et pour la maîtresse-œuvre de Gounod.

BACHAUMONT.

L'Administrateur-Gérant: A. DALBERA.

Conformément au règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des salons n'est accordée qu'aux personnes munies de cartes.

L'entrée des salles de jeu est interdite aux habitants de la Principauté. Elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

Les cartes d'admission sont délivrées au Secrétariat du Casino.

CAFÉ A VENDRE

S'adresser à M. N. CANIS, rue du Milieu, MONACO

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le 30 courant, à 10 heures du matin, au Palais de Justice, à Monaco, il sera procédé à la vente d'une grande maison d'habitation, sise en cette ville, au quartier de la Condamine, produisant annuellement un revenu net de 7,000 francs.

Mise à prix : 50,000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du Tribunal Supérieur.

Etude de M^e AYMARD DONNÈVE, Avocat près le Tribunal Supérieur de Monaco, sise rue des Briques, n^o 21

ADJUDICATION

Le 31 Janvier 1882, à 10 h. du matin

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Il sera procédé, le trente et un janvier mil huit cent quatre-vingt deux, jour de mardi, à dix heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, séant au Palais de Justice, à Monaco, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble suivant :

DÉSIGNATION

Un chalet dénommé *Parc aux Huîtres*, situé à Monaco, au quartier du Canton, sur le rivage de la mer, et composé :

Premièrement. — D'un corps principal de construction, élevé d'un seul étage sur sous-sol et divisé en une grande salle et en deux petits salons latéraux, et desservi par deux portes, l'une du côté du nord, et l'autre donnant sur la plate-forme ci-après désignée.

Le sous-sol est affecté aux caves, chambres à coucher, cuisine et office.

Deuxièmement. — Et de deux petits pavillons formés chacun d'une seule pièce à usage de salon, recouverts d'une coupole en zinc et placés au devant et à une petite distance de la construction principale.

Une plate-forme ayant vue sur la mer, et entourée d'un parapet, s'étend au-devant du chalet et des pavillons et repose sur un parc servant à la conservation de poissons et coquillages marins, et alimenté par un canal qui communique avec la mer.

Les galets du côté du nord ont été convertis en un petit parterre qui se prolonge sur les côtés.

Le tout confronte au midi, à l'est et à l'ouest au rivage de la mer, et au nord à messieurs Bain et Charançon, propriétaires.

Monsieur Maurice Deloye est propriétaire de l'immeuble susdésigné, pour l'avoir fait construire lui-même sur un terrain appartenant à l'Administration des Domaines de la Principauté, par suite de l'autorisation qui lui a été donnée verbalement par cette dernière.

Cette concession temporaire lui a été faite à la charge de payer à ladite Administration une redevance annuelle de cinquante francs, payable par semestre et fixée amiablement entre la cédante et le concessionnaire.

Ce chalet a été saisi à la requête de monsieur Henri de Vallandé, négociant et propriétaire, demeurant à Talence (Gironde), ayant élu domicile à Monaco, chez M^e Donnève, son avocat, demeurant à Monaco, rue des Briques, 21, à l'encontre de monsieur Maurice Deloye, restaurateur, demeurant et domicilié à Monaco, suivant procès-verbal de Raimon, huissier à Monaco, en date du seize septembre dernier, visé le même jour par monsieur le Maire de Monaco, enregistré le dix-sept et transcrit, après dénonciation, au bureau des hypothèques de Monaco, le vingt-trois du même mois de septembre, volume un, numéro dix.

Ladite adjudication aura lieu sur la mise à prix, fixée par le créancier poursuivant, de mille francs.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article quarante de l'Ordonnance Souveraine du trois mars mil huit cent soixante-cinq, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur ledit immeuble saisi, pour raison d'hypothèques légales, devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par moi, avocat du poursuivant, à Monaco, le vingt-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-un.

A. DONNÈVE.

Enregistré à Monaco le 6 janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 13 v^o, case 3. — Reçu un franc.

(Signé) RAISSEGUIER.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 1^{er} au 8 Janvier 1882.

ST-TROPEZ. cutter. *Vierge-des-Anges*, fr., c. Cosso, vin.
 ST-RAPHAEL. b. *Ange-Gardienn*, id., c. Musso, sable.
 CANNES. b. *Volonté-de-Dieu*, id., c. Davin, id.
 ID. b. *Fortune*, id., c. Moutte, id.
 ID. yacht à vap. *Etoile-du-Matin*, id., c. Latyl, passagers.
 ID. b. *Antoinette-Victoire*, id., c. Fornero, sable.
 ID. b. *Charles*, id., c. Allegre, id.
 MENTON. yacht à vap. *Black Swan*, angl., c. Néville, sur lest.
 NICE. b.-g. *Trois-Sœurs*, fr., c. Ricci, vin.
 CANNES. b. *Clairon*, id., c. Etienne, sable.
 ID. b. *Fortune*, id., c. Moutte, id.
 ST-RAPHAEL. b. *Thérésine*, id., c. Bluat, id.
 SUNDERLAND. t.-m. *Zulette*, angl., c. Jonh Skelly, houille.
 CANNES. b. *Volonté-de-Dieu*, fr., c. Davin, sable.
 ST-RAPHAEL. b. *Ange-Gardienn*, id., c. Musso, id.
 CANNES. b. *Toujours-le-Même*, id., c. Martin, id.
 ID. b. *Charles*, id., c. Allegre, id.
 ID. b. *Antoinette-Victoire*, id., c. Fornero, id.
 TARRAGONE. b.-g. *Eulalie*, id., c. Rey, vin.

Départs du 1^{er} au 8 Janvier 1882.

MENTON. cutter. *Vierge-des-Anges*, fr., c. Cosso, vin.
 ST-RAPHAEL. b. *Volonté-de-Dieu*, id., c. Calaman, sur lest.
 ID. b. *Thérésine*, id., c. Bluat, id.
 ID. b. *Ange-Gardienn*, id., c. Musso, id.
 CANNES. b. *Volonté-de-Dieu*, id., c. Davin, id.
 ID. b. *Fortune*, id., c. Moutte, id.
 ID. yacht à vap. *Etoile-du-Matin*, id., c. Latyl, passagers.
 ID. b. *Antoinette-Victoire*, id., c. Fornero, sur lest.
 ID. b. *Charles*, id., c. Allegre, id.
 NICE. yacht à vap. *Black Swan*, angl., c. Néville, id.
 CANNES. b. *Clairon*, fr., c. Etienne, id.
 ID. b. *Fortune*, id., c. Moutte, id.
 ST-RAPHAEL. b. *Thérésine*, id., c. Bluat, id.
 CANNES. b. *Volonté-de-Dieu*, id., c. Davin, id.

Le *Moniteur de la Mode* peut être considéré comme le plus intéressant et le plus utile des journaux de modes. Il représente pour toute mère de famille une véritable économie. Grâce à son côté pratique, il est rempli de renseignements de la plus grande importance au point de vue de la toilette; ses patrons, taillés avec un soin tout particulier, sont d'une exécution facile; des descriptions minutieusement faites rendent compréhensibles tous les détails d'une toilette. Il donne par mois plus de douze costumes d'enfants, sortant des meilleures maisons de Paris. En un mot, une femme adroite peut, à l'aide du *Moniteur de la Mode*, diriger elle-même la confection de toutes les parties de sa toilette et exécuter pour sa maison mille travaux charmants.

TEXTE — Modes, description des toilettes, par M^{me} Gabrielle d'Eze. — Revue mondaine, par M^{me} la vicomtesse de RENNEVILLE. — Correspondance. — Les cartes de visite, par Elie FRÉBAULT. — *La Roche qui pleure*, par Ch. VALOIS. — A travers les livres, par M^{me} la vicomtesse de RENNEVILLE. — Paroles d'or. — Carnet du Sphinx. — Revue des magasins. — Causerie financière.

ANNEXES. — Gravure coloriée n° 1868, dessin de Jules Davin: toilettes de travestissement. — Feuilles de patrons tracés.

ILLUSTRATIONS DANS LE TEXTE. — Chapeau de ville, dessin de PRÉVAL: une agrafe de manteau avec marmailles anciennes; une broche, deux bracelets de jais, deux éventails, un porte-éventail fantaisie, une châteline *régence* pour homme, un beau modèle de fourragère pour vêtements; un dessin courant de tapisserie; deux toilettes de promenade, dessin de PECQUEUR et deux toilettes de réception et de visite, dessin de PRÉVAL.

Le *Moniteur de la Mode* paraît tous les samedis, chez AD. GOUBAUD ET FILS, éditeurs, 3, rue du Quatre-Septembre, Paris.

PHARMACIE ANGLO-FRANÇAISE
MONACO-CONDAMINE

SIROP ET PATE PECTORALE DE KAROUBA

P.-A. MURATORE, Pharmacien-Chimiste

Ces deux excellentes préparations se recommandent par leur efficacité certaine dans la toux, rhumes, catarrhes, bronchites, etc., etc.

Prix du flacon: 2 fr.; la boîte: 1 fr. 25.

Dépôt } A Paris, Fabre, 15, rue de la Verrerie.
 A Marseille, Pharmacie Centrale.
 A Nice, Rostagni, Pharmacien-Droguiste.

F. PETER LE MONNIER
CHIRURGIEN-DENTISTE

rue Antoinette, maison Lang, à la Condamine

Visible tous les samedis.

A VENDRE OU A LOUER
MEUBLÉE
LA VILLA DES ENFANTS

Aux Bas-Moulins, Monaco

S'adresser à la villa Ravel, ou au bureau du journal

HOTEL des COLONIES
et Restaurant Parisien

MONTE CARLO — Près le Casino — MONTE CARLO

PIERRE ALLAIN, propriétaire

ANCIEN MAITRE D'HÔTEL DE L'HÔTEL CONTINENTAL DE PARIS

NOUVELLE INSTALLATION — SOMPTUEUX AMEUBLEMENT

Vue superbe sur la mer et la rade de Monaco

PRIX MODÉRÉS

VILLA RAVEL

MAISON MEUBLÉE

APARTEMENTS COMPLETS — CHAMBRES SÉPARÉES

Family house. English spoken

AUX BAS-MOULINS — MONTE CARLO

ARMÉNIE DÉFORGE'S

PÉDICURE

A NICE, l'Hiver — A VICHY, l'Été

NICE — 3, rue Masséna, 2^{me} escalier à droite
 VICHY, attaché à l'établissement thermal de la source Lardy

DÉPÔTS D'ONGUENTS

A la Pharmacie MURATORE — à LA CONDAMINE

PRIX: 1 FR. 50 C.

Ouvert toute l'année

HOTEL DE RUSSIE--MONTE CARLO

MÊME MAISON

RESTAURANT DES FRÈRES PROVENÇAUX

Salons et Cabinets particuliers. Grande Salle pour Noces

Fournitures pour la ville

VINS FINS, LIQUEURS, BIÈRES, ETC. ETC.

PRIX MODÉRÉS OMNIBUS A LA GARE

G. VOIRON.

LEÇONS DE PIANO

Madame A. JOUSSE, professeur, de Paris, élève de THALBERG. Villa Lodi, rue des Moneghetti, Condamine.

GRAND HOTEL DES BAINS A MONACO

MICHEL SALEROU. — Cet hôtel, admirablement situé sur la plage et possédant 100 chambres et salons est exposé au Midi; il est environné de jardins et en pleine façade sur la mer.

SALLE DE RESTAURANT
avec grande terrasse sur la mer

SALON DE CONVERSATION
où se trouvent tous les journaux
et publications littéraires

BAINS DE MER, D'EAU DOUCE CHAUDS
en toute saison

TABLE D'HÔTE
Déjeuner à 11 heures. — Dîner à 6 heures.
CUISINE FRANÇAISE

La pension durant la saison des Bains
est à des prix modérés

ÉTABLISSEMENT HYDROTHERAPIQUE
Installation récente des plus complètes
L'omnibus de l'hôtel se trouve à tous les trains

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'observatoire, 65 mètres)

Janvier 1882	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer.					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					HUMIDITÉ RELATIVE moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL
	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir			
	1	765.2	764.8	764.6	765.8	765.9	10.9	11.3	11.7	10.5			
2	65.8	65	65.1	65.2	66	9.9	11.9	11.2	9.2	9.6	77	E, E modéré	voilé
3	64.	63.8	61.3	61.	60.2	11.	13.	11.8	9.2	10.1	75	calme, N E	id.
4	56.9	55.3	55.2	55.2	56.3	11.2	11.3	11.2	11.3	11.3	82	N E fort	pluie
5	60.3	60.4	59.1	62.1	62.9	11.	12.6	11.8	10.	10.	73	S O	beau
6	65.6	65.5	65.5	66.5	66.7	11.	12.9	11.7	9.8	9.8	82	id.	id.
7	66.8	65.2	64.3	63.	61.8	10.4	12.9	12.3	9.8	9.8	85	id.	id.
DATES													
Températures												Pluie tombée: 22 ^{mm} 9	
extrêmes													

1881-1882

XI^{me} ANNÉE

TIR AUX PIGEONS
DE MONACO

CONCOURS SPÉCIAUX ET TIRS D'EXERCICE

GRANDS CONCOURS INTERNATIONAUX
en Janvier et Mars

Poules à volonté, Tirs à distance fixe
Handicaps

RÈGLEMENT DU CERCLE DES PATINEURS
En dehors des Conditions spéciales du Tir de Monaco.

Adresser toute demande de renseignements à M. AD. DENNETIER,
37, rue Lafayette, Paris; ou à Monte Carlo, au Secrétariat
du Tir. — Secrétaire. AD. BLONDIN.

PRIX D'ADRESSE

Un *Objet d'Art* sera offert au Tireur qui, dans les Prix et
Poules dont les conditions ont été ou seront publiées au pro-
gramme,

AURA TUÉ LE PLUS GRAND NOMBRE DE PIGEONS
à partir du 15 décembre 1881 jusqu'au 10 mars 1882.

Le Grand Prix de Clôture sera suivi, s'il y a lieu,
et jusqu'au 6 Avril, d'une troisième série de Tirs et
Concours hebdomadaires.

Sauf avis contraire et pendant la saison, le Tir sera ouvert
tous les Mercredis. (Poules à volonté.)

Pendant la Saison 1881-82

TIR AU PISTOLET — TIR A LA CARABINE
TIR AU FUSIL DE CHASSE

(Cibles fixes et mobiles)

INAUGURATION DES PRIVATE SHOOTING-ROOMS
AMERICAN BAR

MAISON A LOUER

EN TOTALITÉ

Avenue Florestine, au coin de la rue Caroline

CONDAMINE — MONACO

M^{me} ASÉ Leçons d'Italien et de Français.
English spoken.
Maison Colombara, aux Moulins, Monaco.